

Rapport d'activité 2025





voix

Siège social : Maison de Quartier, place des Linandes Beiges 95000 Cergy
<https://association-voixdefemmes.fr/>
contact@voixdefemmes.eu - 01 30 31 55 76

Dispositif d'accompagnement des victimes :
SOS Mariage Forcé - contact@sos-mariageforce.org - 01 30 31 05 05

Observations préliminaires



Depuis 2018, nous enrichissons nos rapports d'activité de témoignages de jeunes femmes concernées par le mariage forcé. Nous assurons l'anonymisation des données personnelles en modifiant les prénoms, lieux de résidence, afin d'assurer la sécurité maximale des victimes et de celles et ceux qui les aident.

Afin de rendre compte avec précision de l'activité de notre dispositif **SOS Mariage Forcé** et de l'évolution des besoins rencontrés, nous avons mis en place une méthodologie de traitement des informations récoltées.

Ces données sont recueillies **dès le premier contact** avec les victimes et tout au long de l'accompagnement. **Pour les contacts uniques**, nous consignons les indicateurs que nous sommes en mesure de relever durant l'entretien. Plus largement, nous notons les **indicateurs quantitatifs** (données chiffrées) et **qualitatif** (problématique rencontrée, besoins). Cela nous permet de mesurer précisément l'évolution de chaque situation ainsi que les résultats obtenus. L'ensemble de ces informations est ensuite intégré dans notre **logiciel de statistiques internes** que **Voix de Femmes** a fait développer en 2021.

Par ailleurs, l'année 2025 a été marquée par une **phase de restructuration interne significative** au sein de notre association. Dans un contexte de réduction de l'équipe salariée, **Voix de Femmes** a engagé une réorganisation de ses modes de travail afin d'assurer la continuité et la qualité de ses actions. Cette évolution s'est traduite par une redistribution des missions entre les membres de l'équipe, un renforcement du travail en transversalité sur les projets, ainsi que par une adaptation des circuits de décision et de coordination. Parallèlement, un effort particulier a été consacré à la **mise à jour et à la structuration des outils supports** (suivi des actions, pilotage des projets, outils de reporting), dans une logique de sécurisation des pratiques, de lisibilité interne et d'optimisation des ressources disponibles.

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES.....	3
QU'EST CE QUE LE MARIAGE FORCÉ ?.....	5
NOS MISSIONS.....	6
GLOSSAIRE.....	8

Axe I - Accompagnement individualisé des personnes confrontées à un mariage forcé

A/ Le dispositif SOS MARIAGE FORCÉ.....	10
1. Nature de l'aide apportée.....	10
2. Initiative du contact.....	11
3. Comment la jeune a connu SOS mariage forcé.....	12
B/ Caractéristiques des publics.....	13
1. Âge des victimes.....	13
2. Territoire de résidence.....	14
3. Scolarité.....	15
4. Autonomie financière.....	16
C/ Caractéristiques du mariage forcé.....	17
1. Le mariage forcé.....	17
2. Eléments déclencheurs du mariage forcé.....	18
3. Et après un mariage forcé ?.....	20
4. Les violences subies.....	23
D/ Le suivi psycho-social comme accompagnement vers l'autonomie.....	25
1. Prise en charge psycho-traumatique.....	25
2. Type de soutien et demandes d'hébergement effectuées.....	28
3. Démarches d'hébergement effectuées et mise en sécurité hors département.....	29
4. Le soutien juridique.....	30

Axe II – La réduction du risque de mariage forcé

A/ Formation des professionnel.le.s.....	36
B/ Sensibilisation des publics scolaires, des jeunes et “tous publics”.....	37
C/ La boîte à outils.....	39

Axe III – Nos actions de plaidoyer

A/ Renforcement du plaidoyer et des partenariats.....	42
1. Evénements institutionnels et associatifs	42
2. Suite du projet AUXILIUM 2024.....	44
3. Renforcement des partenariats.....	44
B/ Communication et campagne internationale.....	45
1. Communication et plaidoyer.....	45
2. Suite de la campagne pour une Journée Internationale et outils stratégiques	45
3. Mentions de Voix de Femmes.....	46

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Voix de Femmes a pour objet social exclusif de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences intrinsèques au **mariage forcé**. L'association œuvre à la promotion du respect des droits fondamentaux de la personne, en particulier de l'égalité femmes/hommes et de la non-violence dans les relations familiales, affectives et amoureuses.

QU'EST CE QUE LE MARIAGE FORCÉ ?

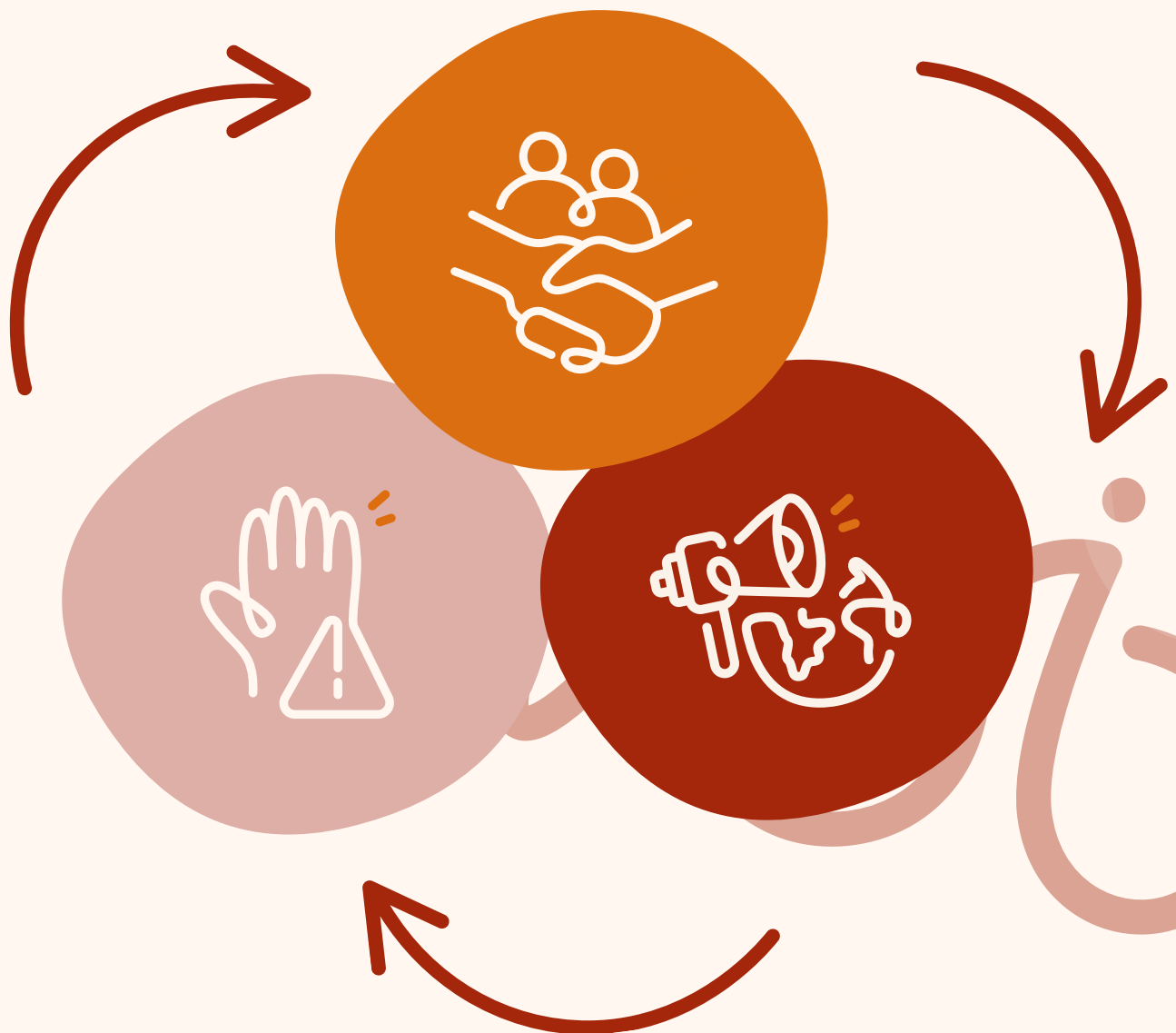
Le mariage forcé désigne toute union, civile, religieuse ou coutumière, dans laquelle l'une des deux personnes, et parfois les deux, ont subi des pressions et/ou des violences physiques, sexuelles ou psychiques pour les y contraindre.

Au regard du **droit des individus à la liberté** et à **l'autonomie**, ainsi que des lois qui garantissent ce droit, plusieurs aspects sont importants à prendre en compte :

- **L'exigence du consentement** est primordiale et dès lors que le consentement fait défaut, le mariage est conclu sous la contrainte, il est forcé.
- **Respecter l'âge minimum pour un mariage civil** défini par la *loi du 4 avril 2006*, s'établissant à 18 ans, pour tous.

Le mariage forcé porte atteinte aux droits fondamentaux de la victime et en particulier à son intégrité psychologique et physique. Il génère également des violences sexuelles sous la forme de viols.

NOS MISSIONS



LUTTER CONTRE LE MARIAGE FORCÉ

Notre activité se décline autour de trois missions principales :

Accompagnement individualisé



SOS Mariage Forcé est le pôle d'information et de soutien spécifique et global dédié aux victimes. Le dispositif **SOS Mariage Forcé** offre une écoute empathique et sans jugement, essentielle pour permettre aux victimes de s'exprimer en toute confiance. Les professionnel.le.s de l'association proposent un accompagnement adapté aux besoins individuels : il peut s'agir d'une écoute ponctuelle pour une situation immédiate ou d'un suivi sur la durée afin d'aider les victimes à se reconstruire. L'accompagnement juridique constitue également un volet important du soutien offert par **SOS Mariage Forcé** en assistant les victimes dans les démarches légales. Enfin, **SOS Mariage Forcé** accompagne les victimes afin de trouver des solutions d'hébergement dans des lieux sécurisés et adaptés à chaque situation.

Réduction du risque



La prévention est un pôle de formation des professionnel.le.s, de sensibilisation des jeunes et scolaires ainsi que d'information des familles en vue d'une prise de conscience. **Voix de femmes** offre une formation adaptée aux besoins spécifiques des professionne.le.s sur la thématique du mariage forcé. Nos formations sont ciblées sur le principe de réduction du risque de mariage forcé et sur la défense de la liberté d'aimer et de protection de la vie privée. **Voix de femmes** anime et co-anime des ateliers de sensibilisation sur la thématique du mariage forcé.

Incarner une force de changement durable



Le plaidoyer juridique et politique est une mission fondamentale de l'association permettant de rendre audible et visible la parole des victimes ainsi que des professionnel.le.s de première ligne. A ce titre, l'association est régulièrement consultée en qualité d'expert sur le mariage forcé. Nous participons activement aux actions féministes contre les violences portées par nos partenaires à l'échelle nationale et européenne.

GLOSSAIRE

- MF : Mariage Forcé
- AS : Assistante Sociale

Hébergements

- ALJT : Logements Jeunes Travailleurs et Étudiants en Ile-de-France
- CADA/HUDA : Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile/Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
- CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
- CHU : Centre Hospitalier Universitaire
- PASH : Plateforme d'Accompagnement Sociale à l'Hôtel
- SIAO : Système Intégré d'Accueil et d'Orientation

Associations

- ADRIC : Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté
- FNSF : Fédération Nationale Solidarité Femmes
- FIT : Association FIT « Une Femme Un Toit »

Étatique/Juridique

- PMF : Protection des Mineurs et de la Famille
- CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile
- MEAE : ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
- MIPROF : Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains
- OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides
- OFII : Office Française de l'Immigration et de l'Intégration
- ONU : Organisation des Nations Unies

**AXE I -
ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISÉ DES
PERSONNES
CONFRONTÉES À UN
MARIAGE FORCÉ**

A/ LE DISPOSITIF SOS MARIAGE FORCÉ

1. Nature de l'aide apportée :

- Contact ponctuel
- Accompagnement individualisé



*Soit 70 contacts ponctuels et 122 accompagnements individualisés

Nature de l'aide apportée aux personnes ayant contacté SOS MF en 2025

Une croissance significative des sollicitations

L'année 2025 a été marquée par une progression très nette de l'activité de notre association : **192 personnes** ont sollicité notre dispositif « **SOS mariage forcé** » contre 137 en 2024.

Cette augmentation reflète l'accroissement de notre visibilité, grâce, notamment, à notre nouveau site internet et à notre présence sur les réseaux sociaux. Cette communication active permet aux jeunes femmes de nous identifier plus facilement, tandis que notre expertise continue d'être reconnue et sollicitée par nos partenaires professionnels et associatifs.

L'écoute des victimes sur les violences subies

Le soutien psychologique et l'écoute proposés par **SOS Mariage Forcé** sont essentiels pour renforcer la capacité des jeunes femmes à résister aux pressions et au chantage affectif de leur famille. Face à cela, une écoute personnalisée permet d'établir une relation de confiance et de sécurité essentielle pour que la victime puisse parler librement de sa situation.

Les contacts ponctuels

Cette augmentation (36,5% en 2025 contre 28% en 2024) des contacts ponctuels s'explique par la diversité des sollicitations reçues. Au-delà des jeunes femmes elles-mêmes, nous constatons une sollicitation croissante de l'entourage, famille, petit.e ami.e, proches, employeurs qui nous contactent pour obtenir des informations juridiques ou des conseils pour aider une jeune femme qui n'est pas encore prête à faire cette démarche elle-même ou, qui ne peut pas la faire en toute sécurité.

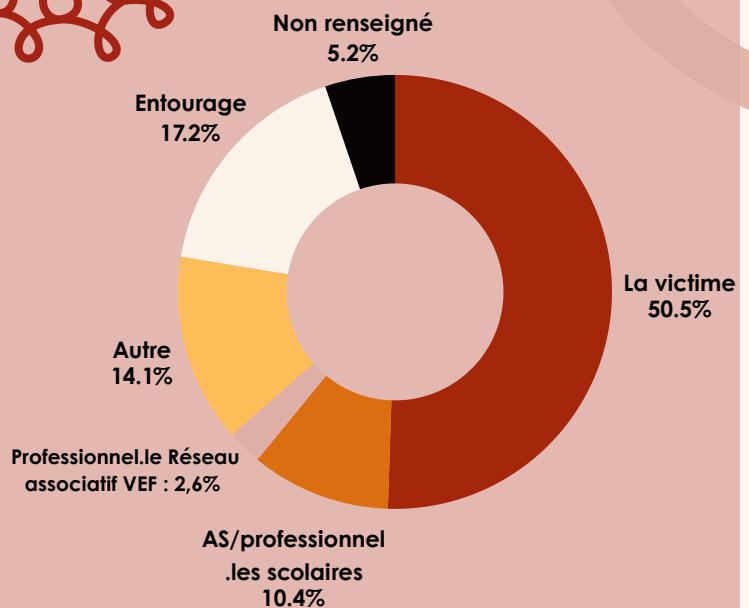
Ce sont aussi des professionnel.le.s : éducateurs, assistants sociaux, soignants qui recherchent un appui technique et une expertise spécifique pour mieux accompagner les jeunes femmes au sein de leur propre structure.

Cette hausse reflète également notre rôle d'orientation. En effet, au-delà de l'écoute immédiate, ces échanges permettent d'évaluer précisément la situation, afin d'orienter les jeunes femmes vers les services partenaires les plus adaptés.

2. Initiative du contact :



En 2025, dans plus de la moitié des situations, c'est la victime qui sollicite **Voix de Femmes**. Ce chiffre confirme l'accessibilité de notre dispositif **SOS Mariage Forcé** ainsi que la pertinence de nos outils de communication auprès du jeune public.



Initiative du contact des personnes ayant contacté SOS MF en 2025

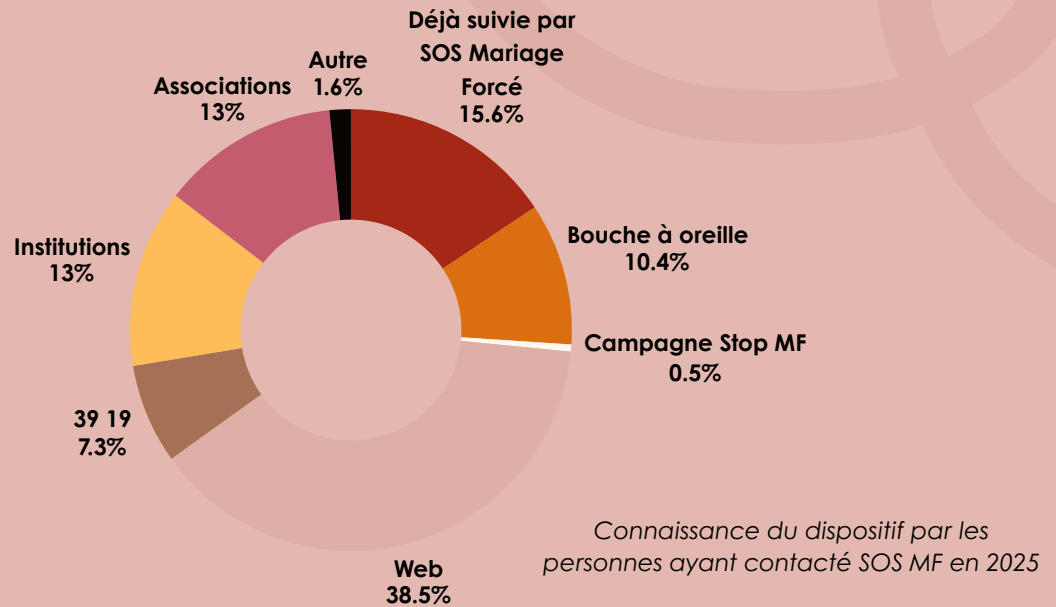
Parallèlement, l'entourage proche, famille, amis, petit ami.e, représente plus de 17% des alertes. Cela démontre que **l'entourage reste une sentinelle importante** capable de repérer les signaux de détresse et de faire le relais vers notre association.

Que ce soit l'assistante sociale, l'infirmière ou autre professionnel.le scolaire dans 10,4% des cas, **l'école reste aussi un lieu de repérage majeur pour le mariage forcé.**

Nous sommes également sollicités par des **professionnel.le.s de santé** (psychologue, médecin généraliste, sage-femme) des **acteurs de la sécurité et de la justice** tels que les commissariats, les avocats, ou encore la PMF du MEAE, ce qui souligne notre rôle crucial dans la gestion des situations complexes à l'échelle internationale avec risque de départ imminent ou nécessité de rapatriement.

Enfin, nous sommes également sollicités **en amont du mariage forcé par les services de l'État civil** en mairie qui nous contactent en cas de doute sur le consentement ou lorsque la victime s'est confiée lors du dépôt de dossier.

3. Comment la jeune a connu SOS Mariage Forcé :



Évolution des usages

Internet constitue la porte d'entrée principale pour 38,5% des victimes, confirmant que l'outil digital est le premier recours des jeunes femmes en quête de solutions immédiates et discrètes. Au-delà des recherches classiques, une part croissante de ces jeunes femmes nous identifie désormais via les outils d'intelligence artificielle. Ces derniers sont de plus en plus utilisés pour obtenir des informations sur les structures d'aide spécialisée.

L'année 2025 a été marquée également par la publication de notre site internet qui s'est imposé comme une interface indispensable. Il offre non seulement une visibilité accrue mais constitue surtout un espace sécurisé pour les victimes. Cette accessibilité est renforcée par la mise à disposition d'un formulaire de contact direct sur le site internet de **Voix de Femmes.**



Une forte interconnexion avec le réseau partenarial

13% des sollicitations proviennent en effet du travail de collaboration avec les institutions et 13% avec le tissu associatif. Ces chiffres démontrent la confiance que portent les professionnel.le.s à l'expertise de notre dispositif d'accompagnement **SOS Mariage Forcé.**

La part significative du bouche-à-oreille est de 10,4%. Ces jeunes femmes, déjà sensibilisées à notre accompagnement, n'hésitent pas à revenir vers nous ou à orienter leurs proches, considérant ainsi l'association comme un repère fiable sur la durée.

Enfin, 15,6% sont des victimes déjà suivies par **Voix de Femmes** en 2024, ou durant les années antérieures, ce qui souligne la solidité du lien de confiance établi avec nos bénéficiaires. Ce pourcentage met en lumière la réalité de la durée de l'accompagnement effectué parfois sur plusieurs années.

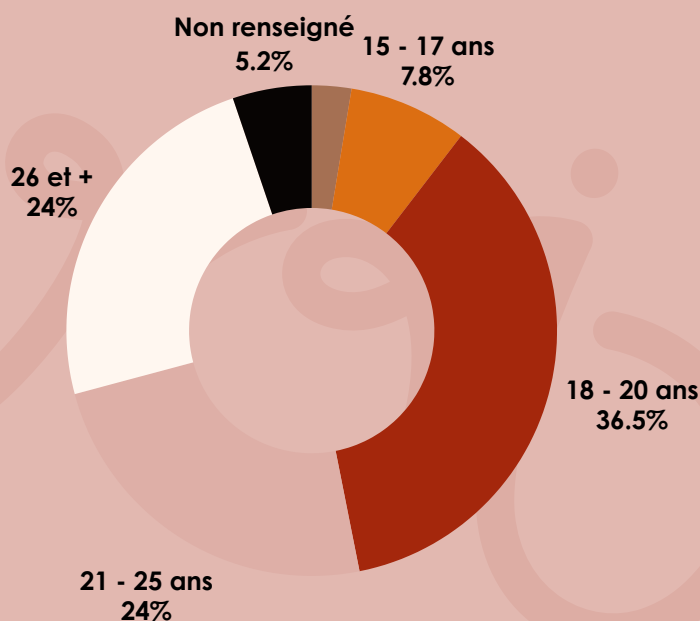
Le 3919 constitue aussi un relais de confiance majeur, orientant 7.29% des victimes vers notre accompagnement spécialisé dès lors que la problématique du mariage forcé est identifiée par leurs écoutant.e.s.

B/ CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS

En 2025, **SOS Mariage Forcé** a traité 192 situations de mariage forcé. Dans 99% des cas, elles impliquaient des filles et des jeunes femmes.

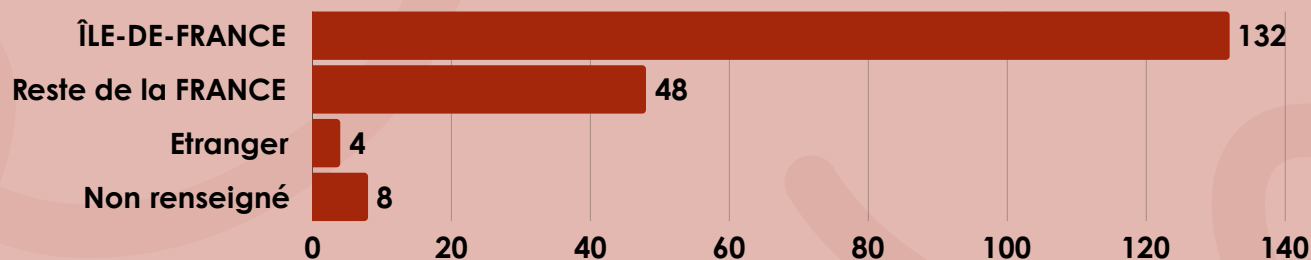
1. Âge des victimes :

Les jeunes majeurs (18-25 ans) qui constituent le principal public de l'association, représentent 61% des situations. On note une hausse significative de la tranche des 18-20 ans à 36,5% en 2025 (contre 30% en 2024), ceci révélant que l'accès à la majorité agit souvent comme un élément déclencheur ou une accélération des pressions familiales en vue d'un mariage forcé.

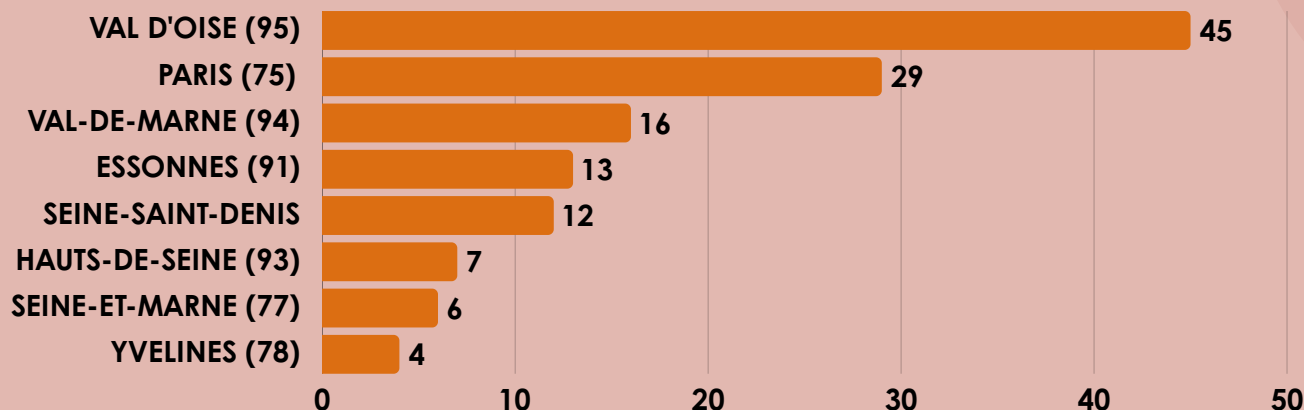


Âge des personnes victimes de MF ayant contacté SOS MF en 2025

2. Territoire de résidence :



Origine géographique des victimes de MF ayant contacté SOS MF en 2025



Répartition des départements pour les victimes d'Île-de-France ayant contactés SOS MF en 2025

Répartition géographique : un équilibre territorial renforcé

Si l'**Île-de-France** reste notre site d'action historique, 75% de l'activité totale contre 71% en 2024, la répartition par département montre une évolution vers un meilleur maillage.

Val-d'Oise : avec 23% des situations en 2025, (22,7% en 2024), le département confirme sa place de premier territoire d'intervention. La proximité du siège social de Cergy et de permanences dans le département demeurent un atout majeur pour l'accès aux droits des victimes.

Paris : nous observons une progression significative de notre accompagnement, le pourcentage de la capitale passant de 17,6% à 22%.

Petite couronne : le Val-de-Marne progresse également de 6,6% à 8%, tandis que la Seine- Saint-Denis voit sa part relative descendre à 6% (11% en 2024), signe d'un rayonnement élargi des actions de **Voix de Femmes** aux autres départements d'Île-de-France.

En 2025, un rayonnement national affirmé

Les situations hors Ile-de-France représentent 25% de notre activité globale (26% en 2024.)

Si ces chiffres sont proches, le volume d'accompagnements en régions a en réalité progressé de façon significative, passant de 35 à 48 traitements de situations : ceci démontre que l'association est identifiée par les partenaires nationaux et par les victimes comme un pôle d'expertise incontournable pour l'accompagnement des situations de mariage forcé.

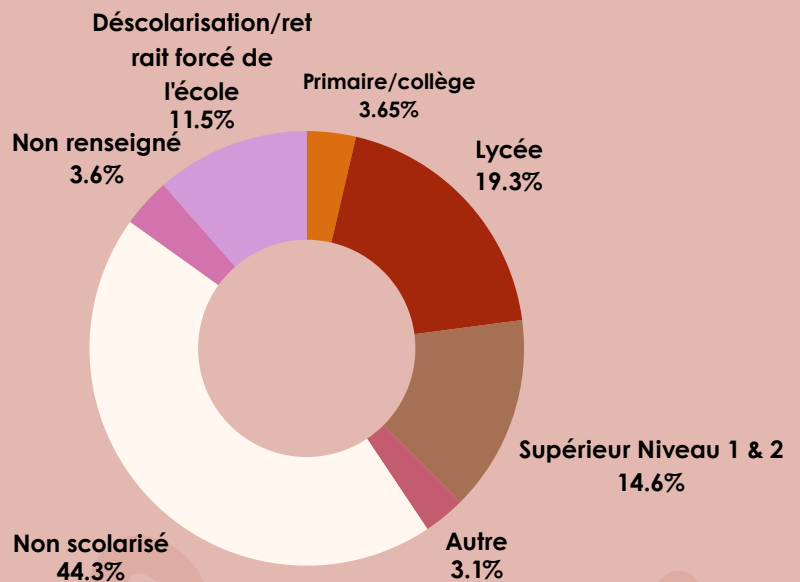


3. Scolarité :

Les données sur la scolarité : une réalité alarmante

44,3% de jeunes femmes sont non scolarisées et 11,5% ont subi un retrait forcé de l'école : la déscolarisation est un outil de contrôle et d'isolement utilisé par les familles pour précipiter ou imposer un mariage.

Chez les jeunes majeurs, la non-scolarisation peut être le signe d'une entrave délibérée à la poursuite d'études supérieures ou d'une assignation au domicile pour préparer un mariage forcé.



Niveau de scolarité des victimes de MF ayant contacté SOS MF en 2025

Il faut toutefois nuancer ce taux de non-scolarisation de 44,3% en précisant que certaines victimes sont déjà engagées dans la vie active. Pour celles-ci, l'emploi constitue un premier pas vers l'autonomie financière, même si celle-ci reste souvent fragile ou sous contrôle familial.

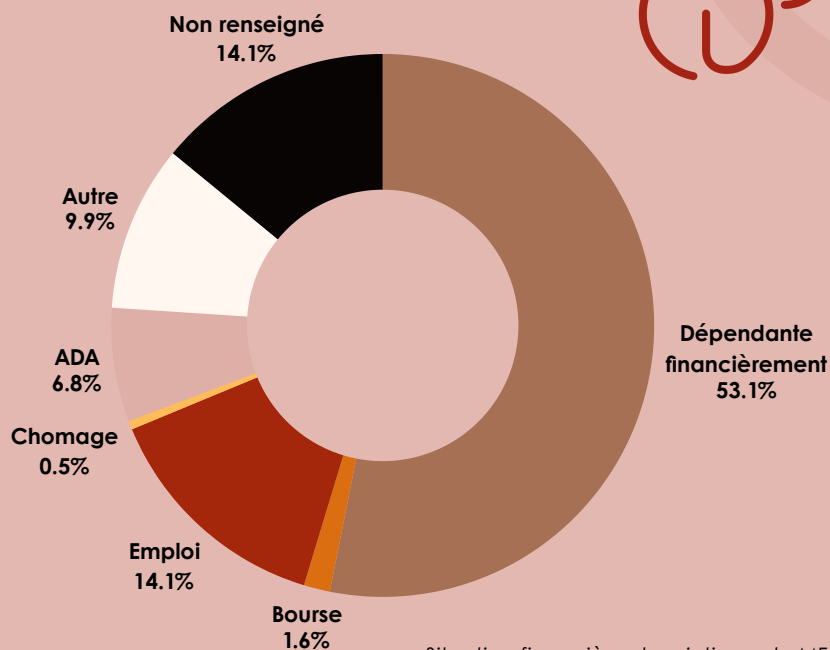
Enfin, ce constat doit être mis en perspective avec la **situation spécifique des jeunes femmes en demande d'asile ou en démarche de premier titre de séjour**. Pour ce public, la non-scolarisation est souvent la conséquence directe de la précarité de leur statut administratif qui entrave l'accès au dispositif de formation et aux études supérieures.

4. Autonomie financière :

L'autonomie financière des victimes accompagnées est frappée d'une **précarité alarmante**. La dépendance financière est prédominante pour plus de la moitié des jeunes femmes : 53,1% d'entre elles déclarent n'avoir aucune ressource propre et dépendre entièrement de leur parents/famille, ce qui renforce l'emprise familiale et limite considérablement les possibilités de fuite ou d'opposition à un mariage contraint sans un soutien extérieur.

Un accès limité à l'emploi

Seuls 14,1% des victimes occupent un emploi. Ce faible taux s'explique souvent par le jeune âge des victimes, mais aussi par les restrictions de liberté qu'elles subissent au sein du foyer. Même lorsqu'elles ont un emploi, il arrive très souvent que les parents conservent une emprise totale sur leurs revenus, les privant ainsi de toute autonomie réelle.



Situation financière des victimes de MF ayant contacté SOS MF 2025

Les conditions d'accès au Revenu de Solidarité Active (RSA) réservé aux plus de 25 ans, privent le très jeune public que nous accompagnons de cette allocation. Cette absence statutaire de ressources accentue leur précarité en cas de rupture avec leur famille et de nécessité de quitter le domicile familial.

Le recours à des dispositifs tels que **l'Allocation pour Demandeur d'Asile (ADA)** (6,8%), **les aides aux études** (1,6%) ou aux **indemnités chômage** (0,5%) ne concernent qu'une part très faible de notre public.

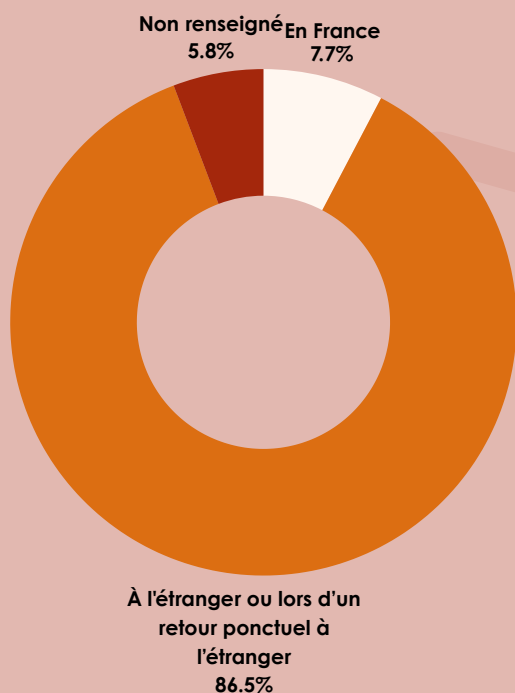
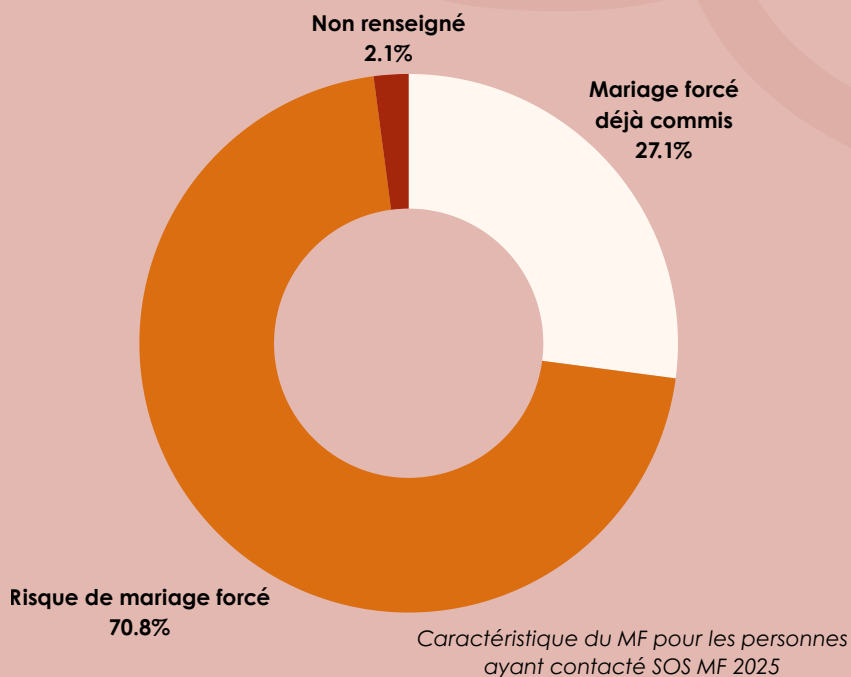
La rubrique « **Autres** » (9,9%) regroupe des situations financières précaires ou informelles. Il s'agit principalement : d'une aide ponctuelle de l'entourage (famille, ami.e.s ; de l'utilisation d'une épargne personnelle en voie d'épuisement ; de revenus issus de l'économie informelle (petit service d'aide à domicile, garde d'enfants etc.).

Enfin, dans 14,1% des cas, nous n'avons pu recueillir d'informations sur leur niveau d'autonomie financière. Il s'agit de contacts ponctuels de professionnel.le.s, de l'entourage ou directement des victimes n'ayant pas abordé cette question dès la première écoute.

C/ CARACTÉRISTIQUES DU MARIAGE FORCÉ

1. Le mariage forcé :

70.8% des situations traitées concernent des **risques de mariage forcé**. Ce chiffre illustre le rôle crucial de **Voix de Femmes** dans l'anticipation et la mise en sécurité préventive. Les mariages déjà commis représentent 27,1% des demandes d'aide, nécessitant alors des interventions souvent plus complexes.

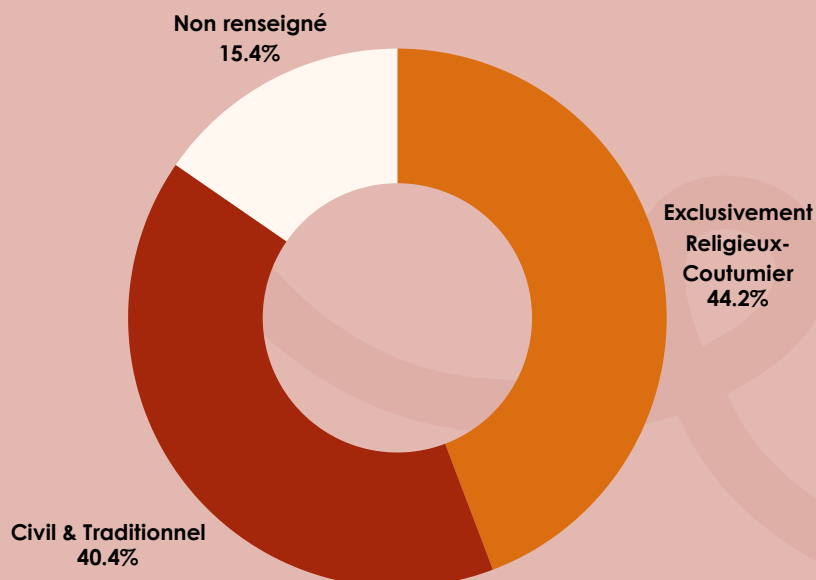


Le lieu du mariage ou du projet de mariage se situe à l'étranger pour 86,5% des victimes, contre seulement 7,7% en France. Cette prédominance de l'étranger confirme que le risque se cristallise souvent lors de séjours dans le pays d'origine de la famille ou du mari, où la victime est plus isolée et privée de ses recours habituels.

Lieu de "célébration" du MF pour les victimes de MF ayant contacté SOS MF 2025

Nature de l'union : importance du mariage religieux et coutumier

Les mariages forcés exclusivement religieux ou coutumiers représentent 44,2% des saisines. Ces mariages, bien que privés d'existence légale en France, constituent une pression sociale dévastatrice sur les jeunes femmes. 40.4% des agresseurs recourent à la fois au mariage civil et traditionnel.



Type de MF pour les personnes ayant contacté SOS MF 2025

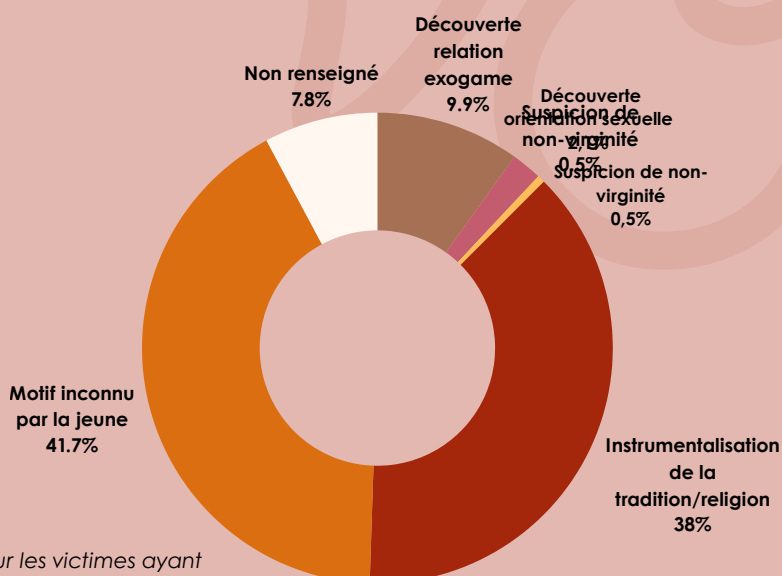
L'absence totale de mariage exclusivement civil, est un indicateur majeur que la contrainte exercée par les familles repose sur des piliers symboliques et communautaires qui rendent la rupture avec son entourage d'autant plus difficile et culpabilisante pour la victime.

Et ce, en dépit des dispositions de l'article 433-21 du code pénal français selon lesquelles « *le seul mariage religieux n'a pas de valeur légale sur le plan civil et le ministre du culte qui ne s'assure pas de l'effectivité d'un mariage civil préalable encourt une sanction pénale* ».



Enfin, **les situations non renseignées (15,4%)** correspondent à des contacts ponctuels avec des victimes, des proches, ou des professionnels.

2. Elements déclencheur du mariage forcé :



Une justification culturelle dominante

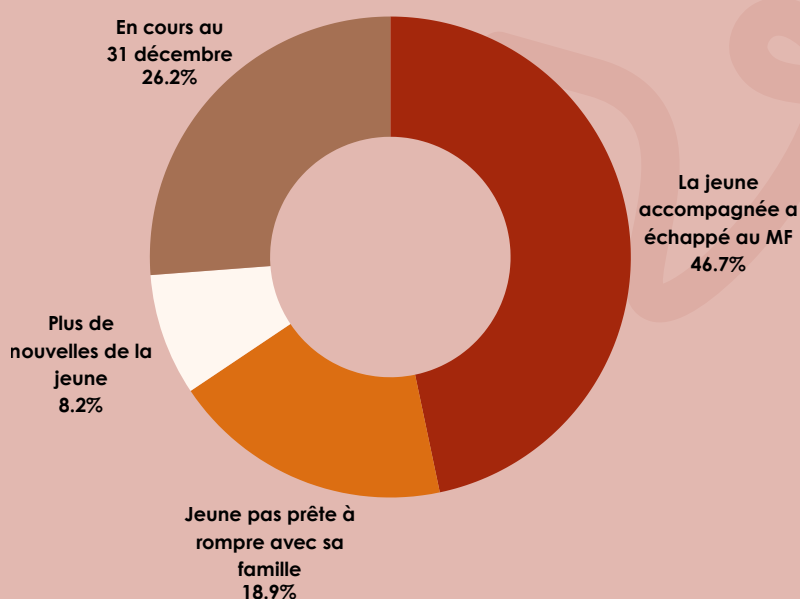
38% des situations sont liées à l'instrumentalisation de la tradition ou de la religion. On constate que la famille utilise ces piliers comme un bouclier moral pour justifier l'injustifiable. Le mariage n'est plus un choix personnel mais une obligation.

9,9% des mariages forcés qui nous sont signalés sont liés à une relation exogame et 2,1% à l'orientation sexuelle de la victime, toute tentative d'autonomie affective étant alors perçue comme une rupture de l'ordre familial. Le mariage forcé intervient ainsi comme une mesure de correction ou de punition de la personne concernée.

Concernant les non-renseignés, nous répondons pour une part de notre activité à des sollicitations ponctuelles : une demande de renseignement précis, une orientation juridique, ou une aide immédiate sans que l'historique complet de la situation ne soit abordé ou nécessaire à l'intervention. Par ailleurs, certaines jeunes femmes, en état de choc, ne verbalisent pas immédiatement l'élément déclencheur. Forcer ce récit lors des premiers échanges irait à l'encontre de notre éthique d'accompagnement.

En outre, le mariage forcé est parfois planifié par la famille depuis l'enfance sans qu'un événement particulier n'ait servi de déclencheur.

Evolution du risque de mariage forcé



Evolution du risque de MF pour les victimes ayant contacté SOS MF 2025

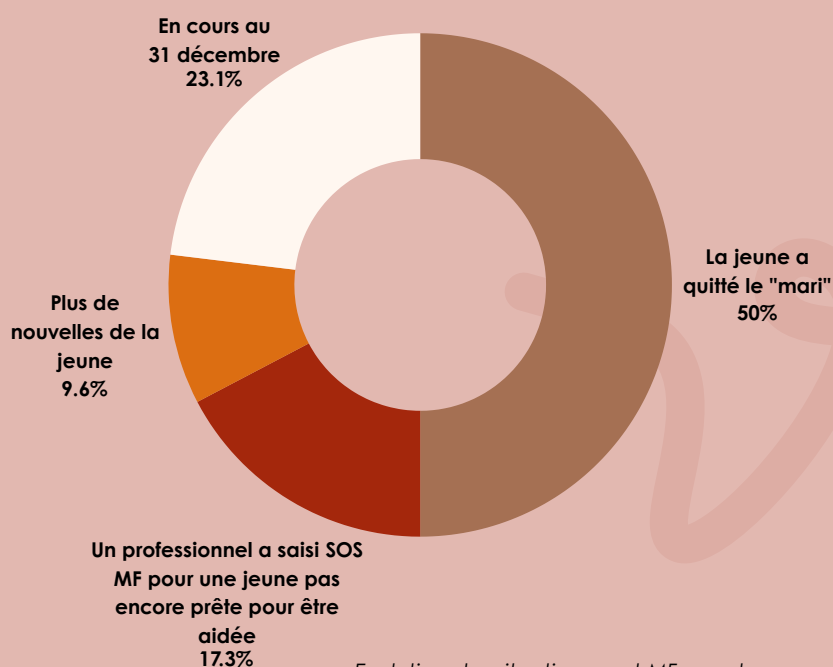
Les statistiques 2025 montrent l'importance d'un accompagnement global pour permettre d'échapper au mariage forcé. Il s'agit aussi bien des mises en sécurité par l'hébergement que du travail de soutien à la prise de décision, permettant à **46.7% des victimes de reprendre le contrôle de leur situation et de neutraliser la menace.**

Il convient alors d'adopter des stratégies d'évitement telles que le consentement différé (adhérer au mariage pour éviter la suspicion mais demander un délai lié à l'âge ou la scolarité) ou le refus d'un prétendant spécifique (prétendre une incompatibilité pour se voir présenter un autre soupirant).

26,2% des victimes bénéficient d'accompagnements initiés en 2024 qui se poursuivent en 2025. Cette continuité, essentielle, permet de consolider la situation des jeunes femmes sur le long terme en assurant une présence vigilante lors de chaque étape de leur parcours.

Le maintien au domicile familial pour 18,9% des jeunes femmes illustre la complexité de la situation et la difficulté pour les plus jeunes d'entre elles de couper le lien familial. Pour certaines jeunes femmes (8.2%), la perte de contact avec **SOS Mariage Forcé** survient au moment précis où une solution d'hébergement est trouvée.

3. Et après un mariage forcé :



Evolution des situations post-MF pour les victimes ayant contacté SOS MF 2025

En 2025, nous constatons que 50% des victimes ayant subi un mariage forcé, **ont pu quitter le « mari »** - Il peut s'agir de jeunes femmes françaises ou en situation régulière qui ont pu être mises à l'abri pour fuir les violences intrinsèques au mariage forcé grâce à notre dispositif **SOS Mariage Forcé** ; ou encore de jeunes femmes qui ont quitté leur pays pour échapper aux violences du « mari », en demandant la protection de la France et en saisissant notre association.

17,3% des victimes ayant contacté **Voix de Femmes** ne se sentent **pas encore prêtes à partir**. Dans ce contexte, notre travail d'écoute permet d'amorcer un processus de réflexion en douceur, tout en veillant à ce qu'elles nous identifient comme une ressource de confiance pour engager, un peu plus tard, des démarches de mise à l'abri.

9,6% d'entre elles n'ont plus donné de leurs nouvelles :

face à la pression familiale ou au poids de la décision à prendre, certaines jeunes femmes préfèrent suspendre l'accompagnement pour ne pas s'exposer davantage.



Certaines parviennent à trouver leur propre solution ou à partir par leurs propres moyens sans pouvoir nous en informer immédiatement. Nous ne pouvons malheureusement pas exclure des situations de séquestration et de surveillance accrue au sein du domicile, privant la victime de tout moyen de communication avec l'association.

Enfin, 23,1% des situations suivies en 2025 sont toujours en cours au 31 décembre. Ces jeunes femmes bénéficieront d'une continuité de l'accompagnement en 2026. Ce suivi est indispensable pour garantir la consolidation de leur situation et la réussite de leur parcours de reconstruction sur le long terme.



Tableau des violences déclarées en 2025

A/ Contrôles, atteintes à l'autonomie, privations de liberté		
1) Surveillance accrue de la liberté d'aller-et-venir	45	36,89%
2) Suppression des moyens de communication	19	15,57%
3) Interdiction relations amicales hors famille / communauté	6	4,92%
4) Interdiction relations avant mariage	81	66,39%
5) Interdiction de vivre seule avant le mariage	89	72,95%
6) Déscolarisation/retrait forcé de l'école	22	18,03%
7) Interruption forcée de l'emploi	3	2,46%
8) Communauté forcé de vie avec le « mari »	20	16,39%
9) Mise à la rue	1	0,82%
10) En fuite sans ressources	38	31,15%
B/ Violences psychologiques, verbales et menaces		
11) Insultes sexistes	9	7,38%
12) Pressions & violences psychologiques par le père	106	86,89%
13) Pressions & violences psychologiques par la mère	100	81,97%
14) Pressions & violences psychologiques par une partie de la fratrie	37	30,33%
15) Chantage affectif au reniement familial	45	36,89%
16) Menace de crime dit d'honneur	11	9,02%
C/ Violences physiques		
17) Violences interfamiliales depuis l'enfance	14	11,48%
18) Violences physiques par le père	35	28,69%
19) Violences physiques par la mère	7	5,74%
20) Violences physiques par une partie de la fratrie	6	4,92%
21) Violences et menaces de la famille élargie et de la communauté	11	9,02%
22) Violences conjugales	21	17,21%
D/ Violences sexuelles et reproductives		
23) Agressions et viols par un tiers dans l'enfance	2	1,64%
24) Excision	12	9,84%
25) Viols par le « mari »	25	20,49%
26) Interdiction d'accès à la contraception	7	5,74%
27) Interdiction d'avorter	4	3,28%
28) Grossesse imposée	9	7,38%
29) Prostitution	1	0,82%
E/ Violences en lien avec un risque de mariage forcé à l'étranger		
30) Manœuvres dolosives	1	0,82%
31) Vol des papiers par la famille	3	2,46%
32) Envoi forcé pays des parents / mari	4	3,28%
33) Empêchement au retour en France	2	1,64%

4. Les violences subies :

L'analyse des données recueillies met en lumière une réalité alarmante, les jeunes femmes accompagnées font face à un système de domination globale où les violences psychologiques physiques et sexuelles se mêlent pour contraindre leur coopération.

Contrôle social et familial omniprésent

La pression psychologique constitue un socle d'oppression exercée de manière quasi systématique par le cercle familial. Les situations que nous suivons impliquent des violences psychologiques exercées par le père (86,89%) et la mère (81,97%). Ce contrôle se traduit par des interdictions formelles visant à empêcher toute émancipation. 72,95% des jeunes femmes ont l'interdiction de vivre seule avant le mariage, 66,39% subissent une interdiction de toute relation avant le mariage et 36,89% font l'objet d'une surveillance accrue de leur liberté d'aller et venir.

Violences physiques et atteinte à l'intégrité

Au-delà de l'emprise psychologique, la contrainte physique reste un levier d'action majeur pour les familles. La violence physique est principalement exercée par le père pour 28,69% des situations, loin devant la violence maternelle pour 5,74% ou celle de la fratrie dans 4,92% des cas. Il est également important de noter la persistance de l'excision qui concerne 9,84% des jeunes femmes rencontrées. Ce chiffre souligne que les victimes cumulent souvent des violences liées à la tradition et au genre.

Le mariage forcé : un fait générateur de violences sexuelles

Les chiffres révèlent un lien direct entre la contrainte au mariage et les violences sexuelles. Le pourcentage de viol par le « mari » (20,49%), dépasse largement les autres formes d'agressions sexuelles recensées. Le mariage forcé n'est donc pas seulement une union imposée, mais devient le cadre d'une violation continue de l'intégrité physique et psychique de ces jeunes femmes. Les grossesses imposées (7,38%) et l'interdiction d'accès à la contraception (5,74%) signent une volonté déterminée d'entraver durablement la liberté des victimes.



Rupture de parcours et mise en danger

31,15% des victimes sont en fuite et totalement dépourvues de ressources : une femme sur 3 qui s'adressent à **SOS Mariage Forcé** arrive sans aucun filet de sécurité financier ou matériel.

La déscolarisation

La scolarité représente bien souvent le dernier espace de liberté et de socialisation hors du contrôle familial. 18,3% des jeunes femmes accompagnées ont subi une déscolarisation. Cette rupture n'est pas un simple abandon scolaire, mais un mécanisme de contrôle stratégique d'isolement social. En privant la jeune femme ou l'adolescente de l'école, la famille rompt ses contacts avec des alliés potentiels qui pourraient donner l'alerte. Le retrait de l'école précède souvent de peu l'organisation d'une union forcée. En stoppant son cursus scolaire, la famille compromet durablement l'autonomie future de la jeune, la rendant plus dépendante de sa famille ou de l'homme à qui on va la marier de force.

Mécanismes de contrainte liés au départ à l'étranger

L'isolement est parfois une manœuvre visant à extraire les jeunes femmes du territoire français qui facilite le mariage forcé. Le vol de documents d'identité par la famille est relevé dans 2,46% des situations, le départ forcé dans le pays d'origine de la famille dans 3,28% des cas et l'empêchement au retour en France (1,64%) constitue l'étape finale de cette stratégie d'exil forcé. Ces statistiques démontrent que le mariage forcé n'est pas un événement isolé mais le point culminant d'un processus de violence continue commencé le plus souvent dès l'enfance.



Le risque de mariage forcé, qu'il se concrétise ou non, **constitue une atteinte majeure à l'autonomie des jeunes concernées**. Il entraîne des violences multiples dans la sphère domestique comme dans l'espace public ; il porte gravement atteinte à leurs libertés et à leurs droits fondamentaux. Dans ce contexte, l'hébergement représente un levier essentiel pour soutenir ces jeunes femmes, les mettre à l'abri de ces violences et les accompagner progressivement vers l'autonomie.

D/ LE SUIVI PSYCHO-SOCIAL COMME ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE

Le type de démarches effectuées par SOS Mariage Forcé

SOS Mariage Forcé offre un accompagnement global aux jeunes femmes victimes de violences basées sur le genre et perpétré dans le cadre d'un mariage forcé.

Cet accompagnement global prend la forme d'une mission transversale pouvant mettre en œuvre **quatre types de démarches** : une écoute des victimes et de leurs proches ; une aide à la mise en sécurité ; un soutien juridique spécialisé ainsi qu'une aide subsidiaire dans l'accès aux besoins vitaux.

Nous garantissons également une **aide matérielle en urgence adaptée selon les besoins des victimes et selon leur situation économique, psychologique et humaine** (aide alimentaire, nuitées d'hôtel, aide aux transports...).

Enfin, nous garantissons un **soutien dans les démarches administratives** dans leur parcours vers l'autonomie. SOS Mariage Forcé renforce leur capacité à résister aux pressions et au chantage affectif exercés par leur entourage et s'attache à alléger la charge mentale pesant sur les victimes.

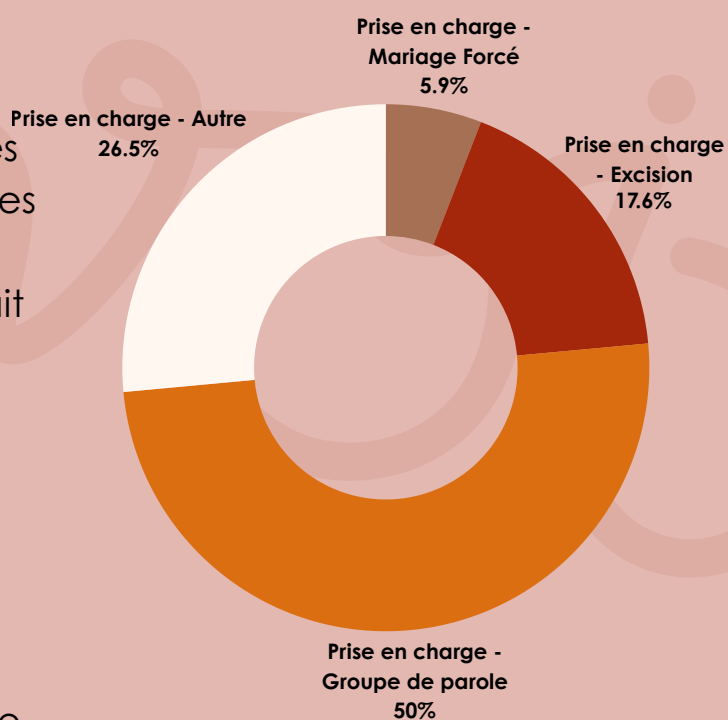
1. Prise en charge psycho-traumatique :

Au cours de l'année 2025 notre association a assuré **122**

accompagnements sur la durée en orientant ces jeunes femmes vers des prises en charge psycho traumatiques spécialisées.

Ainsi, 27,87%, soit 34 situations, ont fait l'objet d'une prise en charge spécifique et effective de soins indispensable pour permettre une reconstruction durable.

Sur les 34 victimes ayant eu besoin d'une prise en charge psycho-traumatique, la répartition se décline ainsi :

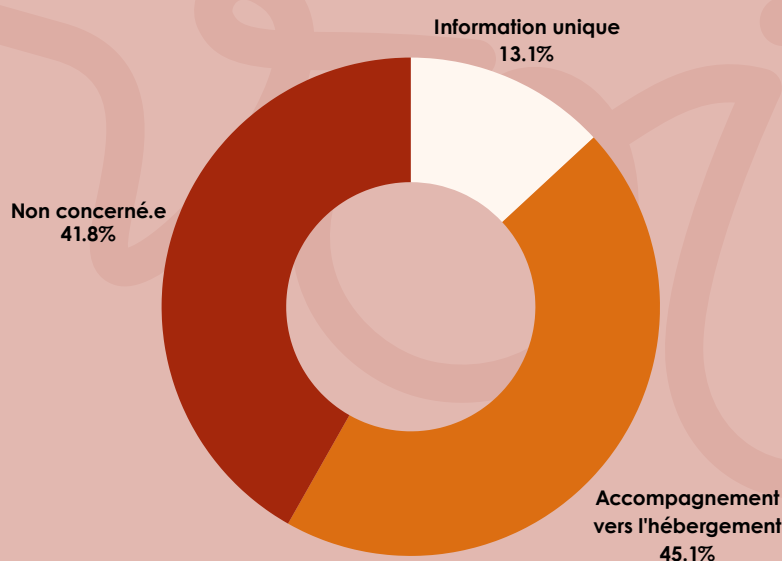


Type de prise en charge psycho-traumatique pour les victimes ayant contacté SOS MF 2025

- La moitié de ces 34 victimes ont souhaité intégrer des groupes de parole, confirmant que le besoin de partage et de rupture de l'isolement est une priorité majeure.
- 17,6% des demandes sont liées aux conséquences de l'excision : un chiffre rappelant une réalité brutale : le mariage forcé et les mutualisations sexuelles féminines sont souvent les 2 faces d'une même volonté de contrôle sur le corps et la vie des jeunes filles.
- Dans de nombreux parcours, l'excision a été pratiquée en amont comme une préparation sociale ou rituelle au mariage. Ces traumatismes cumulés créent une vulnérabilité psychologique complexe, rendant l'orientation vers des soins spécialisés du stress post traumatique d'autant plus vital pour leur reconstruction.
- Les demandes de prise en charge directement liée au mariage forcé (5,9%) correspondent souvent à des situations de crise urgente que nous orientons vers un espace de soins pour traiter l'état de stress post-traumatique lié aux violences subies. Il s'agit de situations critiques nécessitant une intervention psychologique spécialisée d'urgence pour accompagner des jeunes femmes suicidaires.
- Les 26,5% restants relèvent de problématiques diverses, des parcours singuliers et des besoins atypiques qui bénéficieront d'une orientation tout aussi rigoureuse.

2. Type de soutien et demandes d'hébergement effectués

En 2025, **Voix de Femmes** continue d'alerter sur le maintien de critères inadapés et draconiens d'obtention d'un hébergement en défaveur des victimes de mariage forcé.



Type de soutien apporté aux personnes ayant contacté SOS MF en 2025

Ainsi, des CHU et des CHRS, notamment membres de la FNSF, refusent d'héberger des jeunes femmes exposées à un mariage forcé aux motifs suivants :

- La priorité est donnée aux victimes de violences conjugales ainsi qu'aux femmes avec enfants.
- Certaines jeunes femmes mises à la rue par leur famille au prétexte d'avoir refusé le mariage ne sont pas considérées comme victimes de violences mais comme des personnes en errance.
- Certains centres d'hébergement imposent que les violences subies aient eu lieu moins de 72 heures avant la demande d'accueil. Ce critère est inadapté au contexte du mariage forcé et témoigne d'un grave défaut de reconnaissance de cette violence. Les jeunes femmes confrontées à cette situation ne peuvent que rarement fuir immédiatement après des violences physiques ; leur décision de quitter le foyer résulte le plus souvent d'une accumulation de pressions psychologiques sur la durée ou de l'approche du mariage. Dans ces conditions, exiger une réaction dans un délai aussi court constitue un obstacle majeur à l'accès à un hébergement de protection.

Nous pointons du doigt également le manque structurel de places d'hébergement spécialisées et pérennes

Pour exemple : le dispositif PASH qui mobilise des travailleurs sociaux dans les hôtels pour évaluer la situation des victimes de violences et assurer la continuité de leur hébergement n'est activé qu'après 15 nuitées d'hôtel.



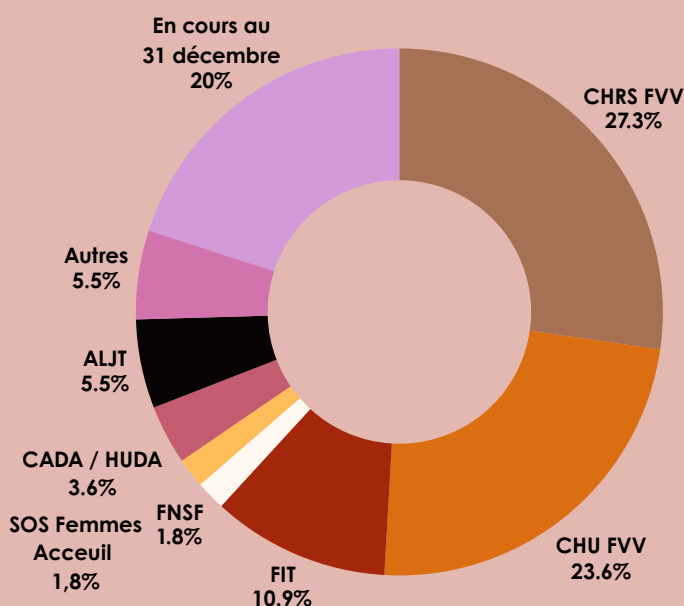
Même en pleine trêve hivernale, les victimes de mariage forcé parviennent à peine à obtenir quelques nuitées à l'hôtel voire une nuitée unique dans certains départements. C'est alors **SOS Mariage Forcé** qui doit prendre le relai afin de rechercher, non sans difficultés, une place d'hébergement avec l'aide de ses partenaires, hors SIAO.

Des stratégies d'abri utilisées par les jeunes femmes, plus ou moins durablement :

- Les jeunes femmes prennent fréquemment les bus de nuit qui tournent dans des grandes agglomérations d'Île-De-France pour s'abriter du froid mais ne trouvent ainsi qu'une sécurité très relative,
- Elles fréquentent aussi les salles d'attentes des services des urgences de certains hôpitaux qui « tolèrent » les femmes venant s'y réfugier la nuit,
- Enfin, elles se rendent dans des lieux de culte, certes peu chauffés, mais qui ouvrent leurs portes la nuit à quelques femmes qui évitent ainsi la rue.

Accompagnement vers l'hébergement

En 2025, 63,5% des jeunes femmes ont bénéficié d'un accompagnement soutenu sur la durée, qui a débouché pour 45,1% d'entre elles sur une solution concrète d'hébergement. Une part importante des mises à l'abri est programmée en fonction des dates de fuite choisies par les victimes, beaucoup souhaitant, quand cela est possible, terminer leur année scolaire, ou universitaire et se préparer à cette rupture.



Demands d'hébergement effectuées pour les personnes ayant contacté SOS MF en 2025

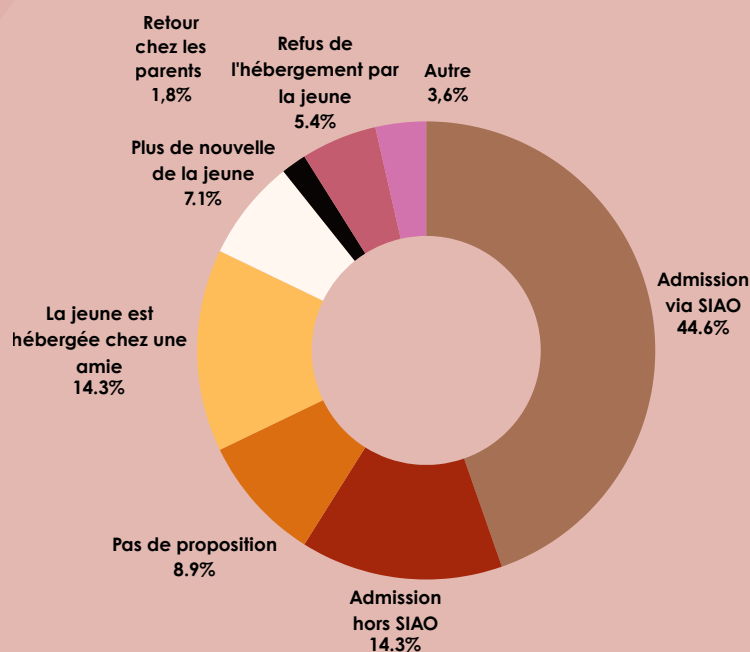
Nous constatons une corrélation directe entre **les périodes de vacances d'été** et l'imminence du danger, les mariages à l'étranger étant majoritairement organisés durant cette période. Cette saisonnalité impose une préparation rigoureuse en amont pour sécuriser le départ.

Que la mise à l'abri soit soudaine ou planifiée, elle nécessite un travail de coordination avec les structures d'hébergement ou le SIAO.

Au-delà des accompagnements au long cours, **13,11% de nos interventions** portent sur des **demandes d'informations uniques spécifiquement centrées sur l'hébergement**.

3. Démarches d'hébergement effectuées et mise en sécurité hors département

En 2025, **58,93%** de nos démarches d'hébergement ont abouti à l'obtention concrète d'un hébergement. Dans plus de 6 cas sur 10 l'association a réussi à mobiliser une place d'hébergement.



Résultats des demandes d'hébergement effectuées pour les personnes ayant contacté SOS MF en 2025

Voix de Femmes est identifiée comme prescripteur fiable pour les situations d'urgence liées au mariage forcé en recourant au **circuit SIAO dans 44,6% des cas**. Bien que le SIAO demeure la voie principale, 14,3% des jeunes femmes sont mises à l'abri par d'autres canaux (partenariat direct avec des structures spécialisées, réseau associatif ou dispositif d'urgence spécifique). L'articulation entre le dispositif public SIAO et notre réseau propre, permet de couvrir une grande diversité de situations.

12,50% des demandes d'hébergement interviennent hors du département d'origine des victimes. Ce chiffre illustre la dangerosité des situations : pour ces jeunes femmes, rester dans le périmètre habituel présente un risque majeur de localisation par la famille ou l'entourage, susceptible d'entraîner des représailles. **L'orientation des victimes vers d'autres départements** exige une coordination accrue avec les réseaux nationaux. Ces démarches se heurtent à des exigences administratives. Les départements d'accueil interrogent systématiquement le bien-fondé de cette mobilité.

Dans 8,9% des situations, aucune proposition d'hébergement n'a pu être formulée à la suite de la demande initiale. Ce chiffre, bien que restreint, souligne la réalité de terrain. Malgré la mobilisation des réseaux SIAO et alternatives, le manque de places disponibles reste un frein majeur.

Dans 14,3% des situations, les jeunes femmes ont trouvé refuge chez une amie ou un proche. Face à la saturation des dispositifs d'urgence, l'hébergement par un tiers constitue souvent la seule alternative pour pouvoir quitter le domicile familial.

Rupture de contact avec la victime

Dans 7,1% des situations, le suivi s'est interrompu sans qu'une solution d'hébergement ait pu être concrétisée par l'association. Ces interruptions de parcours peuvent s'expliquer par plusieurs hypothèses de terrain.

Face à la pression psychologique, à l'isolement ou à la peur, certaines jeunes femmes font le choix, souvent contraint, de rester dans leur environnement familial. Il arrive également que la victime trouve une solution par ses propres moyens, et ne juge plus nécessaire, ou trop risqué, de maintenir le lien avec l'association. Dans des situations de haute dangerosité, la rupture de contact peut être la conséquence d'une saisie des moyens de communication par la famille, voire de séquestration.

Bien que marginal, **le retour chez les parents concerne une petite partie, soit 1,8% des jeunes femmes suivies** : en cas de promesse de changement de la part des parents qui officiellement "annulent" le projet de mariage forcé. Pour d'autres, cela résulte d'une pression familiale impossible à surmonter, et, pour une minorité, de l'incapacité psychologique à rompre définitivement le lien familial.

Pour 5,4% de cas, la solution proposée n'a pas été acceptée par la jeune femme en raison de l'impossibilité d'obtenir une chambre individuelle : le refus de l'hébergement collectif répond à un besoin vital de sécurité et d'intimité que les CHRS et CHU ne peuvent pas toujours offrir. La confusion entre hébergement et logement est également un motif de refus. Il existe souvent un décalage entre les attentes des jeunes femmes, espérant un logement autonome et la réalité des sollicitations que nous traitons.

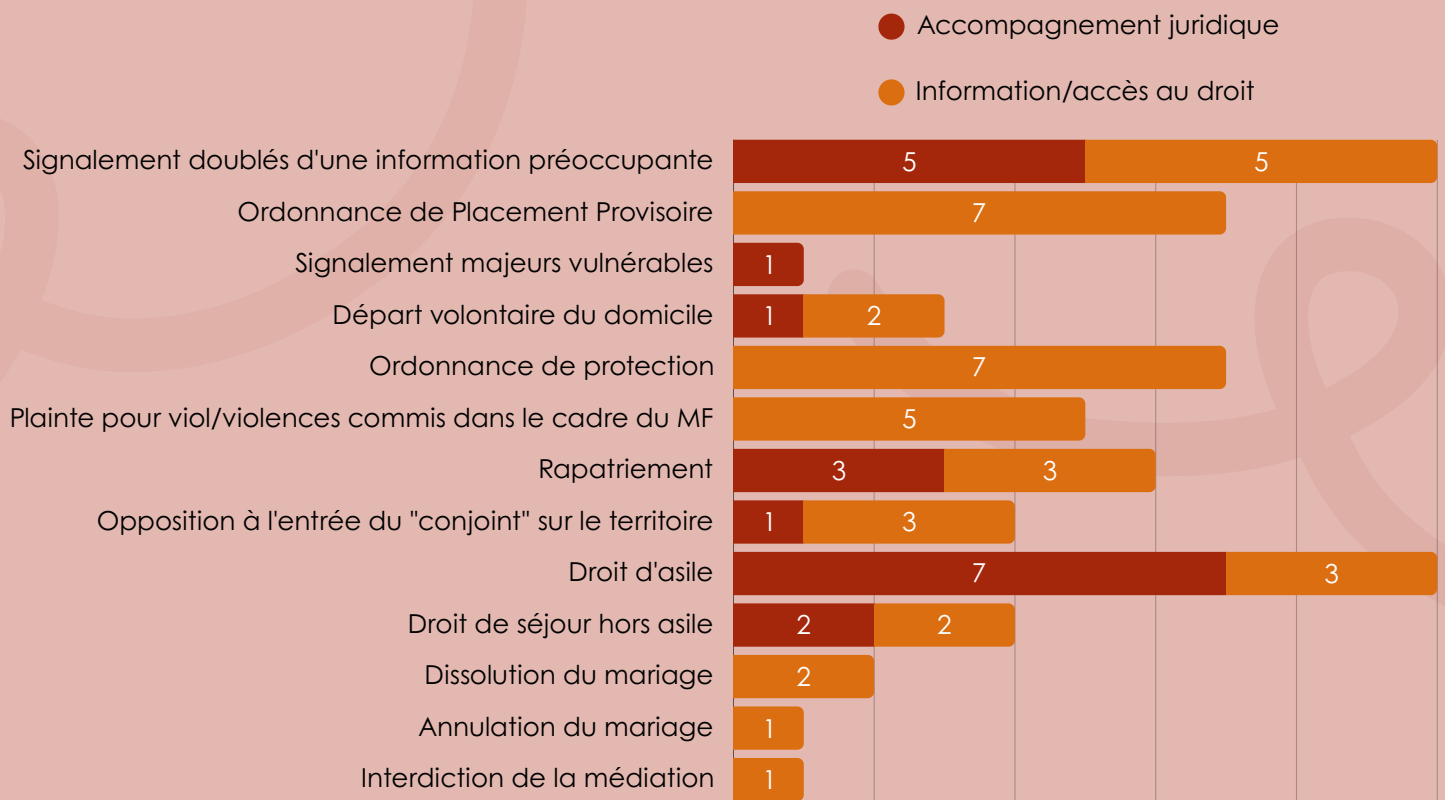
4. Le soutien juridique :

- Accompagnement juridique
- Informations, accès aux droits et/ou orientatio...



Type de soutien juridique pour les victimes ayant contacté SOS MF 2025

La violence exercée envers les femmes dans le cadre du mariage forcé constitue une atteinte grave à leurs droits fondamentaux et compromet leur autonomie juridique tout au long de leur vie.



Les demandes juridiques effectuées pour les victimes ayant contacté SOS MF 2025

Protection de l'enfance (25%) : lorsque l'urgence nécessite une coordination immédiate, nous effectuons une **Information Préoccupante (IP)** que nous transmettons à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) ainsi qu'au Procureur de la République dès qu'un risque de mariage forcé est détecté. La CRIP centralise l'alerte. Bien que le Procureur de la République puisse ordonner une **Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) en urgence**, cette mesure n'est pas systématique. C'est pourquoi **Voix de Femmes** insiste sur la nécessité de cette intervention immédiate en mentionnant que le placement de la mineure doit être coordonné via l'établissement scolaire ou les services sociaux avant que les parents ne soient informés de la procédure. Cette **réactivité de l'autorité judiciaire** est la seule garantie pour protéger la parole de la victime mineure et prévenir tout risque de rétractation sous pression familiale.

Départ volontaire du domicile (5%) : Lorsqu'une jeune femme fuit sa famille, nous lui conseillons vivement de signaler son départ volontaire auprès de la police afin de sécuriser la rupture. Cette démarche permet de prévenir une procédure de « recherche dans l'intérêt des familles » que les proches pourraient engager. En 2025, 5% des jeunes femmes ont sollicités notre dispositif afin d'effectuer cette démarche car elles craignaient que la police exige un dépôt de plainte.

Rapatriement (15 %) : dès identification d'un danger à l'étranger, nous effectuons un signalement au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) pour une demande de rapatriement. Une mission cruciale nous incombe alors : trouver un hébergement sécurisé en France avant le retour de la victime. C'est la condition exigée par le Ministère pour valider le retour et garantir une prise en charge immédiate en France. Notre mission va parfois jusqu'à orchestrer une mise à l'abri d'urgence à l'étranger, afin de garantir la sécurité immédiate de la jeune femme avant d'envisager son rapatriement.

Opposition à l'entrée du « conjoint » sur le territoire (5%) : l'association accompagne les victimes dans leurs démarches d'opposition à l'entrée du conjoint sur le territoire en alertant la sous-direction des visas à Nantes et les autorités consulaires. Cette procédure vise à démontrer l'absence de consentement matrimonial et à bloquer la délivrance du visa de "conjoint de Français".

Parcours d'asile et séjour (35%) : soutien à la relecture du récit, décryptage des courriers et rédaction d'attestations d'accompagnement pour la CNDA/OFPRA.

Il est important de noter qu'une méthodologie de co-accompagnement sécurise l'environnement des victimes pour permettre l'intervention des partenaires (avocats, CIMADE et autres associations d'accompagnement vers le titre de séjour ou la demande d'asile, OFII, OFPRA).

Evolutions des accompagnements juridiques



Evolution de l'accompagnement juridique pour les personnes ayant contacté SOS MF en 2025

Efficacité et reconnaissance institutionnelle : l'expertise de l'association en matière de Protection de l'enfance est confirmée par de très bons résultats obtenus suite à nos signalements. 100% des demandes d'enquêtes sociales ont par exemple été réalisées.

Analyse sur le total de demandes de rapatriement :

Le rapatriement des jeunes femmes retenues à l'étranger représente l'une des interventions les plus complexes. Les dossiers se répartissent selon trois dynamiques distinctes :

Rapatriement effectué : un tiers des procédures a abouti à un rapatriement effectif.

Au 31 décembre 2025, un second tiers est toujours en cours : la famille d'une mineure recherche ainsi une personne de confiance pour la prendre en charge dès son arrivée sur le territoire français. En effet, l'aide sociale à l'enfance (ASE) ne peut exercer sa compétence de protection que pour des mineures déjà présentes physiquement sur le territoire français.

Rapatriement impossible : Dans un tiers des cas, le rapatriement a été rendu impossible par l'absence de titre de séjour valide.

Informations et accès aux droits



Pour l'année 2025, **l'ordonnance de protection concernant les majeures** et **l'ordonnance de placement provisoire** (concernant les mineurs) représentent plus d'un tiers des informations d'accès aux droits dans le domaine juridique. S'agissant de l'ordonnance de protection et une fois ce dispositif présenté aux victimes, nous assurons leur mise en relation avec les associations partenaires spécialisées qui les accompagneront dans leurs démarches jusqu'à son obtention effective.

L'information sur les signalements et IP confirme notre rôle de conseil technique pour les professionnel.le.s.

L'accès au droit pour l'annulation de mariage, le divorce et le séjour permet une information complète sur les démarches à entreprendre avant d'orienter les jeunes femmes vers des partenaires spécialisés. Beaucoup de jeunes femmes privilégient l'annulation du mariage qui permet de restaurer leur état civil antérieur.

Enfin, l'association est régulièrement sollicitée sur la question du **rapatriement par des professionnel.le.s ou des proches** souhaitant porter secours à une femme retenue à l'étranger.

Face aux violences : accueillir et témoigner de la parole des victimes

COINCÉ.E A L'ETRANGER

Mon père a menti à l'assistante sociale du lycée en disant que je voulais vivre chez ma mère au Burkina Faso, et ce n'est pas vrai ! Il m'a déposée chez ma mère au Burkina Faso et m'y a laissée, en prévoyant de me marier de force. Il a pris tous mes papiers et je ne peux pas rentrer en France.

Georgiana- 15 ans – Lozère

QUESTION D'HONNEUR

Mon père ne me force pas physiquement à me marier, mais il me fait passer le message par la communauté que si, je ne cède pas à ce mariage qu'il souhaite m'imposer, je vais déshonorer la famille, et rien que cette menace change ma vie d'étudiante car les pensées négatives ont pris toute la place dans mon mental et je n'arrive plus à me concentrer.

Anna - 22 ans – Val-de-Marne (94)

CHANTAGE, ISOLEMENT, HUMILIATIONS, VIOLENCES

Je dois partir au plus vite car je n'en peux plus des coups que mon père me donne tous les jours.

Aminata - 18 ans - Val-d'Oise (95)

Pour ma mère qui réfléchit selon la tradition, une jeune fille doit garder sa pureté !

Noor – 22 ans – Essonne (91)

Jeune femme menacée de mort par ses parents : « Si ce n'est pas eux qui me tue, c'est moi qui me tue ! »

Jeanne -18 ans – Loire (42)

"Tu ne peux pas refuser ! Sinon, tu vas salir notre honneur et toute la famille te reniera !"

Fatou – 19 ans - Val d'Oise (95)

Mes parents veulent que je consulte un psy et un désenvouteur car pour eux, soit je suis folle, soit je suis envoutée.

Karine - 20 ans – Val de Marne (94)

Quand ma cousine parle de divorce, le mari lui fait du chantage au titre de séjour, en lui disant « si tu te plains, si tu pars ou tu demandes le divorce, la France ne va pas te donner un titre de séjour. »

Katy- 30 ans – Calvados (14)

RÉSISTER, S'ENFUIR, TROUVER DE L'AIDE PUIS S'EN SORTIR

Mes parents me disent que je n'aurai pas besoin de travailler. Ce n'est pas que je n'aurai pas besoin de travailler mais c'est surtout que je n'aurai pas le droit de travailler. Je ne serai bonne qu'à servir cet homme et je ne veux pas de cette vie de soumission.

Clarisse – 18 ans – Seine-et-Marne (77)

PROMISE

Dans ma famille, c'est une question d'honneur que les parents marient leur fille avec un homme promis depuis l'enfance.

Marie – 22 ans - Rhône-Alpes (69)

Avant qu'ils m'obligent à casser la relation avec mon copain, je ne savais pas que mes parents avaient décidé de valider ou non le choix de mon petit ami.

Deborah- 19 ans – Val d'Oise (95)

Entretiens, suivi par téléphone, courriel, WhatsApp, Snapchat - les prénoms et lieux de résidence sont anonymisés

**AXE II – LA
RÉDUCTION DU
RISQUE DE MARIAGE
FORCÉ**

Voix de Femmes anime des formations en direction des professionnel.le.s et des actions de sensibilisation en faveur des publics scolaires et des jeunes, ainsi que des séances d'information à destination des adultes.

Au total, en 2025, **Voix de Femmes** a touché **586 personnes** : **61 professionnel.le.s et volontaires** dans le cadre de 5 formations, **31 adolescent.es** dans le cadre d'une séance de sensibilisation avec le pôle jeunesse d'une maison de quartier dans le Val d'Oise, et **494 professionnel.le.s** du secteur du mariage lors d'un événement caritatif à Rennes.



*Cf. page suivante : tableau récapitulatif de l'ensemble des interventions et personnes touchées par les actions de **Voix de Femmes** des dates, territoires et structures organisatrices de ses interventions.*



A. FORMATION DES PROFESSIONNEL.LE.S

En 2025, **Voix de Femmes** a réalisé **5 formations** en direction de **61 professionnel.le.s**.

L'ADRIC représente un partenaire régulier dans les formations de **Voix de Femmes**, notamment en proposant des formations interdisciplinaires avec des organismes ayant un objet social différent à travers tout le territoire national. Ainsi, **Voix de Femmes** participe régulièrement à la formation « **Accueillir et accompagner les femmes migrantes primo-arrivantes face aux discriminations et aux violences** » aux côtés d'autres structures historiques telles que la Fédération Nationale GAMS et le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF).

Plusieurs cycles de formations sont organisés par l'ADRIC chaque année et nécessitent **l'expertise de Voix de Femmes sur le mariage forcé**.

Extraits des fiches d'évaluation remplies par les personnes formées, anonymement :

Ce que j'ai aimé :

- « J'ai apprécié les outils utilisés et l'animation des encadrantes ! »
- « J'ai beaucoup aimé les apports théoriques notamment liés à l'égalité ainsi que les exemples de situations réelles de cette pratique. »

Ce que je retiens :

- « J'ai pris conscience de toutes les réalités du mariage forcé et notamment des violences qui lui sont liées que je ne connaissais pas avant. »
- « J'ai échangé avec les équipes et j'ai pu en apprendre davantage sur les signaux d'alertes des victimes de mariage forcé. »
- « Je retiens que lutter contre le mariage forcé c'est aussi faire avancer la lutte pour l'égalité. »

B/ SENSIBILISATION DES PUBLICS SCOLAIRES, DES JEUNES ET "TOUS PUBLICS"



En 2025, **Voix de Femmes** a sensibilisé 31 jeunes adolescent.e.s de la maison de quartier Visages du monde à Cergy, au mois de septembre 2025 dans le cadre de la **Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD)** en partenariat avec la mairie de Cergy.

L'objectif de cette semaine était de sensibiliser aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU, dont celui de l'égalité femmes/hommes : **Voix de Femmes** a été mobilisé pour son **expertise sur le mariage forcé**.

L'association a également animé une intervention tous publics à Rennes, ayant touché 494 professionnel.le.s et prestataires : un événement organisé par l'agence **Cozy Production**, spécialisée dans les mariages et les événements d'entreprises.

Ainsi, lors des « **Trophées de l'évènementiel** », **Voix de Femmes** a pu récolter des dons, tout en sensibilisant le public à la réalité du mariage forcé et à ses mécanismes, développant ainsi la capacité des prestataires de mariage à identifier ces situations et orienter les victimes vers notre dispositif **SOS Mariage Forcé** en cas de besoin.

Indicateurs qualitatifs des ateliers de sensibilisation en milieu scolaire, extraits de fiches d'évaluation remplies par les adolescents.

Ce que j'ai aimé :

- « J'ai beaucoup aimé le format interactif de l'exercice qui nous fait passer par plusieurs réalités du mariage forcé et qui nous met dans la peau des victimes. C'est vraiment un format ludique et éducatif. »
- « C'était intéressant de discuter avec l'équipe de **Voix de Femmes** et de prendre connaissance de cette pratique plutôt méconnue ou en tout cas pas très médiatisée en France. »

Ce que je retiens :

- « J'ai appris beaucoup de choses pendant l'atelier. Je ne pensais pas qu'une victime passait par autant d'étapes pour se mettre à l'abri de son entourage. »
- « Je pense que je serai capable d'expliquer ce qu'est le mariage forcé et surtout d'orienter les personnes si je prends conscience de ce qu'elles subissent. »

Synthèse des actions de prévention menées par Voix de Femmes en 2025

Dates	Cadre	Public	Type de structure	Ville	Département	Durée	Effectifs
Formations							
16-oct.	Violences sur le parcours migratoire	Professionnels	ADRIC	Toulouse	31	3H	18
28-oct.	Prévenir et accompagner	Volontaires formatrices	Equipop	Lyon	69	2H	10
29-oct.	Prévenir et accompagner	Professionnels	IDEFLE	Paris	75	2H	6
6-nov.	Prévenir et accompagner	Volontaires formatrices	Equipop	Paris	75	2H	10
5-nov.	Violences sur le parcours migratoire	Professionnels	ADRIC	Creil	60	7H	17
			Franciliens	26%			61
Sensibilisations							
26-sept	Atelier Lina	Jeunes et Scolaires	Visages du monde	Cergy	95	2h	31
			Franciliens	100%			31
Tous publics							
21-oct	Sensibiliser au Mariage forcé	Tous publics	Cozy Productions	Rennes	35	5h	494
			Franciliens	0%			494
							586
				Franciliens	8%		



C/ LA BOÎTE À OUTILS

Atelier LINA

En septembre 2025, **Voix de Femmes** a lancé l'atelier LINA, premier outil interactif de sensibilisation qui propose une immersion dans le parcours d'une personne confrontée à un mariage forcé. Tout au long du jeu, les participant.e.s sont amené.e.s à prendre des décisions comme s'ils étaient directement concerné.e.s. A chaque étape du parcours, chaque choix confronte les joueurs.euses à la réalité complexe de cette violence et les amène à des situations différentes selon leurs décisions. L'objectif est double : faire ressentir la dureté et l'ambivalence de ces situations tout en informant sur les dispositifs de protection existants, notamment le dispositif **SOS Mariage Forcé**.

Mise à jour du guide « Lutter contre le mariage forcé. Soutenir la liberté d'aimer et l'autonomie des jeunes »

Le 17 juin 2025, la nouvelle version du guide « Lutter contre le mariage forcé. Soutenir la liberté d'aimer et l'autonomie des jeunes » a été dévoilée au grand public. Réalisé conjointement entre l'ADRIC et **Voix de Femmes**, et sorti initialement en 2017, ce guide a pour objectif de former les professionnel.le.s à la réalité et la violence du mariage forcé ainsi que de leur donner les outils pour une meilleure prise en charge des victimes. La nouvelle version de 2025, a permis d'ajouter des une dimension juridique et de fournir les ressources et contacts les plus récents en matière d'accompagnement des victimes en France.

Publication du guide de la mairie de Paris « Prévenir et repérer le mariage forcé »

Au premier trimestre 2025, la Ville de Paris a publié un guide à destination des élus et des professionnels qui travaillent aux côtés des victimes de mariage forcé. Intitulé « Prévenir et repérer le mariage forcé », ce guide fournit de nombreuses ressources ainsi que des éléments de définition sur cette violence. **Voix de Femmes** a travaillé conjointement avec la Ville de Paris, le GAMS, le Collectif Féministe Contre le Viol et le Tribunal Judiciaire de Paris sur ce nouvel outil.

Publication du conscientomètre

Commencé en 2023 en collaboration avec des associations féministes ainsi que la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et la Ville de Paris, le conscientomètre est un outil capacitant inspiré du violentomètre. Il vise à repérer des situations de mariage forcé à travers l'élaboration d'une échelle graduée représentant le continuum de contrôle et de violences menant au mariage forcé. Ce format rappelle que l'enjeu fondamental de la lutte contre le mariage forcé réside dans la prévention et l'action en amont du risque de mariage forcé, à travers une identification précoce afin de prévenir la soumission des victimes à un continuum de violences. Le conscientomètre s'attache ainsi à repérer les signaux d'alertes lorsque le consentement est entravé par la mise en œuvre de la stratégie de l'agresseur. Cet outil est destiné aux jeunes publics, à des fins d'auto-repérage, ainsi qu'à des professionnel.le.s, pour faciliter le dialogue avec des publics cibles.

Écouter sans stigmatiser c'est possible !

« Écouter sans stigmatiser, c'est possible ! » est une fiche pratique réalisée par **Voix de Femmes** à destination des professionnel.le.s susceptibles d'accompagner des victimes de mariage forcé. L'objectif est de sensibiliser les accompagnant.e.s aux bonnes pratiques évitant de stigmatiser ou brusquer les victimes, en adoptant un comportement empathique et bienveillant. Ainsi, le guide met en parallèle : « ce que les victimes disent », ce que « certains seraient tentés de dire » et ce que, chez **Voix de Femmes**, « on préférera dire ». Plusieurs thématiques sont abordées, de la question du consentement, aux violences sexuelles, en passant par l'accès aux dispositifs d'aide et des questions culturelles. A ce titre, cet outil permet de lutter contre les préjugés associés au mariage forcé et de sensibiliser à la réalité de celui-ci.

Mise à jour de contenus de formation

Afin d'assurer une qualité de formation aux publics que nous touchons, nous nous efforçons continuellement de mettre à jour nos outils et nos supports. En 2025, l'équipe mobilisée sur le pôle prévention a réalisé une réflexion sur leurs contenus. L'objectif est de prendre en compte les retours qui nous sont faits et de présenter des données récentes sur cette violence.

**AXE III – NOS
ACTIONS DE
PLAIDOYER**

En 2025, **Voix de Femmes** a poursuivi son engagement contre le mariage forcé, en inscrivant cette problématique comme lutte spécifique contre les violences faites aux femmes et fondées sur le genre. L'association a consolidé ses actions de plaidoyer grâce au développement de sa stratégie de communication.

Malgré sa réalité persistante et le plaidoyer continu des acteurs associatifs, **le mariage forcé reste largement absent des politiques publiques françaises et internationales**. Face à cela, **Voix de Femmes** n'a de cesse de concrétiser et de faire grandir sa stratégie de plaidoyer afin de faire émerger une expertise spécifique sur cette forme de violence dans l'objectif de l'intégrer pleinement au champ d'action des droits des femmes, **tant au niveau local qu'international**.



A. RENFORCEMENT DU PLAIDOYER ET DES PARTENARIATS



1. Événements institutionnels et associatifs

En 2025 **Voix de Femmes** a participé à **27 événements institutionnels et associatifs**, affirmant ainsi son rôle stratégique au croisement du plaidoyer institutionnel, d'actions sur le terrain et de l'expertise sur les violences faites aux femmes.

Ces projets et réunions – tenues aux côtés d'acteurs institutionnels, associatifs, académiques et européens – ont poursuivi plusieurs objectifs convergents : faire entendre la voix des associations de terrain, et faire avancer une approche intersectionnelle des violences à tous les niveaux de décision.

Voix de Femmes se félicite de la qualité des événements partenariaux réalisés en 2025 malgré une équipe de taille réduite par rapport à d'autres structures similaires. **Voix de Femmes** a eu un rôle central ou a été à l'origine de deux événements de l'année 2025.

L'association a été invitée à une conférence organisée par **France Fraternités** sur le thème « **Femmes en péril, démocratie en danger : Agir face au recul des droits et à la montée de l'illibéralisme.** ». **Voix de Femmes** est intervenue lors de la **table ronde intitulée « Excision et mariages forcés : Le corps des filles et des femmes, champ de bataille mondial »** aux côtés de la Fédération nationale GAMS, Women Without Violence International Foundation et l'association Résonantes.

En outre, **Voix de Femmes** a co-organisé la restitution de la mise à jour du guide « **Lutter contre le mariage forcé. Soutenir la liberté d'aimer et l'autonomie des jeunes** » en partenariat avec **l'ADRIC**. Ce séminaire s'est accompagné d'ateliers animés par les deux associations, autour d'un public varié (financeurs, associations...) afin de créer des mises en situations pratiques pour compléter l'apport théorique du guide. **Ce temps de formation et de plaidoyer** a permis aux professionnels et aux financeurs d'échanger sur les bonnes pratiques à adopter. Il marque un tournant dans la reconnaissance et l'usage de ce guide d'une grande valeur pour les professionnel.le.s.



De plus, **Voix de Femmes** a porté sa propre expertise, fondée sur l'expérience directe des victimes et sur une analyse fine des enjeux structurels liés au mariage forcé en participant activement aux **rencontres de l'Observatoire de la Seine-Saint-Denis**, aux **initiatives de la MIPROF**, ou encore aux **événements européens pilotés par l'European Network of Migrant Women (ENoMW)**.

Enfin, la présence soutenue de **Voix de Femmes** sur le terrain institutionnel et partenarial a renforcé notre ancrage territorial en Île-de-France tout en consolidant notre légitimité dans les espaces nationaux.



2. Suite du projet AUXILIUM 2024

En 2025, l'association a de nouveau co-coordonné un consortium de six associations dans le cadre du projet transnational AUXILIUM, soumis au programme CERV de l'Union européenne.

Initialement présenté en 2024, AUXILIUM est une **initiative transnationale visant à prévenir les pratiques néfastes touchant particulièrement les femmes migrantes, réfugiées, roms ou issues d'autres minorités**. Mené dans dix pays, ce projet cherchait à renforcer la protection, la prévention et l'accompagnement des victimes en soutenant les organisations locales.

Parmi ces pratiques figurent le mariage forcé, une violence restant encore largement sous-représentée dans la législation et les politiques publiques de nombreux Etats membres de l'Union Européenne et pays candidats. **Ce projet AUXILIUM 2025** vise à combler les lacunes en matière de protection et de prévention en renforçant les organisations locales de la société civile. Son objectif est de renforcer la visibilité, la voix et les capacités des organisations soutenant les victimes, afin qu'aucune femme ni aucune fille ne soit laissée sans protection face aux pratiques néfastes en Europe, tout en dotant ces organisations des outils nécessaires à un changement durable et concret.

Toutefois, en novembre 2025, le nouveau projet AUXILIUM n'a pas été retenu en l'état.

3. Renforcement des partenariats

Un nouveau partenariat a été développé avec l'association EQUIPOP dans le cadre du **projet SAFE** pour lequel **Voix de Femmes** a réalisé la formation des experts communautaires sur la question du mariage forcé. Nous faisons également partie de la consultation européenne de ce projet.

Par ailleurs, l'association Koutcha, spécialisée dans l'accompagnement de mineur.e.s victimes de traite des êtres humains, a sollicité **Voix de Femmes** pour échanger sur le mariage forcé, pratique qui devrait être prochainement intégrée à la définition de la traite des êtres humains en France.

Cette année, **Voix de Femmes** a privilégié l'entretien de partenariats déjà existants et engagés sur cette thématique, afin d'initier la constitution d'un réseau local à vocation nationale.



B. COMMUNICATION ET CAMPAGNE INTERNATIONALE

Le plaidoyer institutionnel et d'action porté par **Voix de Femmes** s'appuie également sur des canaux de communication récents mais essentiels, permettant de sensibiliser le public et de mobiliser l'attention des décideurs et élu.e.s.

1. Communication et plaidoyer

L'année 2025 a été marquée par le **lancement d'un site internet** propre à **Voix de Femmes** et doté d'une **charte graphique développée en 2024**. Cette nouvelle plateforme permet de renforcer la visibilité de l'association tout en offrant une source d'information librement accessible.

Voix de Femmes s'est appliquée en 2024 et 2025 à informer régulièrement ses adhérent.e.s sur les actualités liées au mariage forcé à travers le monde via l'envoi mensuel de la **newsletter «Cœurs à vif»**, également diffusée sur les **différents canaux de l'association** (site internet, Instagram, LinkedIn).

Enfin, la mise à jour des réseaux existants, notamment Instagram et LinkedIn, ainsi qu'une présence renforcée sur ces plateformes, ont permis de consolider l'ancrage de l'association au sein du tissu associatif et de la société civile.

2. Suite de la campagne pour une Journée Internationale et outils stratégiques

En 2024, **Voix de Femmes** a repris les bases d'une campagne ambitieuse, destinée à créer une Journée Internationale de lutte contre le mariage forcé. Initiée en 2020, cette campagne a fait l'objet d'une **refonte stratégique**, avec le développement **d'actions renouvelées, plus structurées et accessibles**. Depuis lors, toutes les actions de plaidoyer de **Voix de Femmes** sont orientées dans ce but.

En 2025, ce travail s'est poursuivi fixant les objectifs de la campagne, les axes d'intervention, les parties prenantes à mobiliser et les messages à porter.

Ainsi, **l'écriture du podcast « Les révolutions de l'amour »** a été terminée, les partenaires rencontrés et les victimes préparées. Les épisodes ont été répartis en **7 podcasts de 20 minutes** mettant en avant différentes figures féminines liées au mariage forcé et aux mouvements féministes.

Ce podcast propose un **espace de discussion sûr, facilitant et accueillant** pour toutes les personnes confrontées ou concernées par le mariage forcé. Il s'agit de visibiliser le mariage forcé, briser le tabou et changer la vision du grand public sur le mariage forcé, bien souvent teintée de relativisme culturel. La réalisation et la diffusion des différents épisodes est prévue pour 2026.

3. Mentions de Voix de Femmes


L'importance croissante de **Voix de Femmes** dans l'espace public, institutionnel et associatif témoigne de son rôle dans la lutte contre le mariage forcé et de son positionnement au sein du réseau national contre les violences faites aux femmes. À ce titre, l'association souhaite valoriser son réseau et organiser sa présence dans d'autres médias que les siens.

Voix de Femmes a réalisé **deux entretiens à visée universitaire ou pédagogique** sur demande de **lycéennes de 1ère dans le cadre d'un projet sur l'égalité femmes-hommes** et d'une **étudiante de l'Institut régional de travail social de Neuilly-sur-Marne** dans le cadre de son mémoire.

Enfin, **Voix de Femmes** a été citée dans l'ouvrage **« Cicatrices de l'âme »**, paru aux Éditions Balland et coécrit par **Fatoumata Koïta et Layla Bah**.

Nous sommes également **référéncés** dans la **6ème édition du guide juridique "Madame vous avez des droits"** créé par l'association Femmes contre les Intégrismes (FCI).

Rédaction : Léa BALLOT, Magdaléna CARITA, Juliette GOUCHAULT, Dominique BARTHE-BOUGENAU, Salimata COULIBALY et Clémence TORRES.
Conception graphique : Juliette GOUCHAULT



Siège social : Maison de Quartier, place des Linandes Beiges 95000 Cergy
<https://association-voixdefemmes.fr/>
contact@voixdefemmes.eu - 01 30 31 55 76

Dispositif d'accompagnement des victimes :
SOS Mariage Forcé - contact@sos-mariageforce.org - 01 30 31 05 05